



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique agricole

Question écrite n° 43659

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les objectifs du plan « objectifs Terres 2020 », présenté à l'ouverture du dernier salon de l'agriculture. Il lui demande si le Gouvernement peut préciser comment il entend favoriser et concilier l'essor de l'agriculture et le développement durable, répondre au défi de nourrir à l'horizon 2050 une population mondiale de quelques 9 milliards d'humains et produire dans le respect de l'environnement.

Texte de la réponse

L'agriculture et la forêt doivent aujourd'hui à la fois produire plus pour répondre aux besoins des 9 milliards d'individus attendus en 2050 et produire mieux pour préserver les ressources naturelles et la biodiversité. Cette double urgence appelle une réponse d'ensemble pour construire une agriculture durable. C'est la raison d'être d'Objectif Terres 2020, plan pour un nouveau modèle agricole, présenté par le ministre de l'agriculture et de la pêche le 19 février 2009. Ce plan rassemble dans une vision stratégique cohérente les différents plans d'action lancés suite au Grenelle de l'environnement et annoncés dans le projet de loi « Grenelle I ». Ce plan s'attaque à cinq défis prioritaires : améliorer la gestion quantitative et la qualité de l'eau, préserver la biodiversité et les paysages, protéger les sols agricoles et économiser l'énergie pour lutter contre le réchauffement climatique. Il propose cinq voies pour atteindre ces objectifs : réduire l'usage et l'impact des produits phytosanitaires, développer l'agriculture biologique et la certification environnementale des exploitations agricoles, remettre l'agronomie et les territoires au centre des systèmes de production agricoles. Ce plan ne doit pas rester au stade des déclarations d'intention, mais il doit conduire à une réelle transformation de notre modèle de développement agricole. Il est donc assorti d'objectifs précis et quantifiés. Il est complété par une série de vingt indicateurs qui permettront d'en assurer un suivi annuel efficace et transparent. Un suivi spécifique sera assuré au ministère de l'agriculture et de la pêche en y associant les parties prenantes de ce projet : professionnels agricoles, consommateurs, ONG et collectivités. Parce que la transformation de l'agriculture, la construction d'un secteur agricole durable, innovant, économiquement efficace et écologiquement responsable, est avant tout le fruit d'un engagement concret des agriculteurs sur le terrain, ce plan est illustré par des témoignages et par la description de démarches individuelles et collectives. Ces initiatives, qui méritent d'être connues et encouragées, démontrent qu'il est effectivement possible pour un agriculteur de vivre de son travail en promouvant une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43659

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2190

Réponse publiée le : 14 avril 2009, page 3516